



Ministère du travail, de l'emploi et de la santé

N° 11543*03

RECEPISSE DE DECLARATION

☐ D'OUVERTURE ☒ DE MUTATION ☐ DE TRANSLATION (1)

Département GIRONDE Arrondissement _____
Commune BORDEAUX

D'UN DEBIT DE BOISSONS A CONSOMMER SUR PLACE
D'UN RESTAURANT
D'UN DEBIT DE BOISSONS A EMPORTER
(Art. L. 3332-3, L. 3332-4, L. 3332-4-1 du code de la santé publique)

Le présent récépissé ne comporte garantie ni du droit d'exploiter un débit, ni de la validité du titre de propriétaire ou de gérant invoqué par le déclarant ni de l'exactitude des déclarations susmentionnées

Concernant (1):

Le débit de boissons à consommer sur place de ☐ 2^{ème} ☐ 3^{ème} ☒ 4^{ème} catégorie

Le restaurant titulaire de la ☐ petite licence restaurant ☒ licence restaurant

Le débit de boissons à emporter titulaire de la ☐ petite licence à emporter ☒ licence à emporter

Sis à : <u>BORDEAUX St rue Son Tay</u>
Code postal <u>33000</u>
Raison sociale : <u>LA BRASSERIE de BELCIEP</u>
N° D'immatriculation (2) : _____
Propriétaire (3) : <u>SARL BRASSERIE de BELCIEP</u>
Profession : <u>/</u>
Domicile : <u>St rue de SON TAY</u>
Code postal <u>BORDEAUX 33000</u>
Date de la précédente déclaration : <u>12 JANVIER 1996</u>

Nom : CORVISIER
Prénom (3) : Pascal
Né le 6 juillet 1965
A BORDEAUX
Département : 33
Nationalité : Française
Domicile : St rue de 8 mai 1965 33130 Bègles

☒ Permis d'exploitation ☐ permis de vente de boissons alcooliques la nuit
obtenu le (1)(4): 6 juillet 2012

Agissant en qualité de

☐ propriétaire

☒ gérant (1)

de la SARL BRASSERIE de BELIER

S'est présenté à nous ce jour déclarant vouloir effectuer (1)

☐ L'OUVERTURE	Ouvrir le débit de boissons sucrées à partir du (date)
☒ LA MUTATION	Exploiter à partir du (<u>15</u> / <u>06</u> / <u>2012</u>) le débit de boissons sucrées. Ce débit était précédemment tenu par (3) <u>HETRELY Enka</u>
	en qualité de ☒ propriétaire ☐ gérant.
☐ LA TRANSLATION	Transférer à partir du (-----/-----/-----) le débit de boissons précédemment installé à _____ _____ code postal

Il (elle) a certifié :

1° ne pas être justiciable des articles L. 3336-1, L. 3336-2, L. 3336-3 du code de la santé publique ;
2° que le débit en question répond aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux zones protégées.

De laquelle déclaration, le présent récépissé est délivré conformément à la loi.

Fait à : Bordeaux le 1^{er} juin 2012

Timbre de la commune :



Direction de l'Occupation
du Domaine P. A. 10
Autorisations & Déclarations
Mairie de Bordeaux

Jean. Charles BRON
Adjoint au Maire
Charge de Commerce
et de l'artisanat

(1) cocher la case utile (2) éventuellement (3) Nom et prénom en capitale (pour les femmes mariées, indiquer le nom de
jeune fille) (4) Pour les débits de boissons à consommer sur place, les restaurants et les débits de boissons à emporter qui
vendent des boissons alcooliques la nuit.